

NOS COMPÉTENCES GÉNÉRALES

1,16%

LES MISSIONS OBLIGATOIRES 0,80 %

EMPLOI/ MOBILITÉ

- Organisation des concours et examens professionnels
- Promotion de l'emploi public (accueil emploi, CREF, salons et forums...)
- Publicité des créations et vacances d'emploi (bourse de l'emploi)
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC)
- Prise en charge et suivi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE)
- Conseil en évolution professionnelle
- Maintien dans l'emploi (hors FIPHFP)
- Formations en partenariats avec les Universités et Pôle Emploi (licences pros, diplôme d'université...)

CONSEIL

- Gestion des carrières
- L'assistance juridique statutaire (collectivités et agents)
- Assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite
- Rapport Social Unique (RSU)
- Référent déontologie et laïcité

DIALOGUE SOCIAL / INSTANCES

- Secrétariat des instances consultatives : CAP, CCP, CST, Conseil de Discipline
- Secrétariat du conseil médical unique
- Exercice du droit syndical
- Organisation des élections professionnelles

LES MISSIONS ADDITIONNELLES 0,36 %

EMPLOI/ MOBILITÉ

- Promotion et développement de l'apprentissage
- FIPHFP

CONSEIL

- Information sur les droits à la retraite
- Conseil en hygiène et sécurité (réglementation)
- Congé individuel de formation
- Information statutaire
- Animation de réseaux professionnels et organisation d'événements thématiques

AUTRES MISSIONS

- Protection Sociale Complémentaire : assistance à la négociation et à l'exécution du contrat groupe
- Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination et harcèlement

0,40%

LA CONVENTION SANTÉ

Surveillance médicale individuelle des agents

Suivi des agents en risque d'invalidité

Actions préventives en milieu de travail

Étude de poste et accompagnement psychologique (sur prescription du médecin de prévention)

Expertise et appui technique en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi

LES PRESTATIONS FACULTATIVES

SELON TARIF EN VIGUEUR DE L'ANNÉE

ACCÈS À L'EMPLOI

- Intérim
- Emplois partagés et portage de contrat
- Secrétaire général de mairie volant

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Conseil en mobilité
- Bilan de compétence
- Bilan professionnel
- Coaching
- Accompagnement à la résolution de conflit

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT RH

- Conseil en recrutement
- Conseil en organisation
- Accompagnement au changement
- Conseil et séminaire en management
- Diagnostic des pratiques et prise en charge opérationnelle des dossiers RH

ASSISTANCE JURIDIQUE

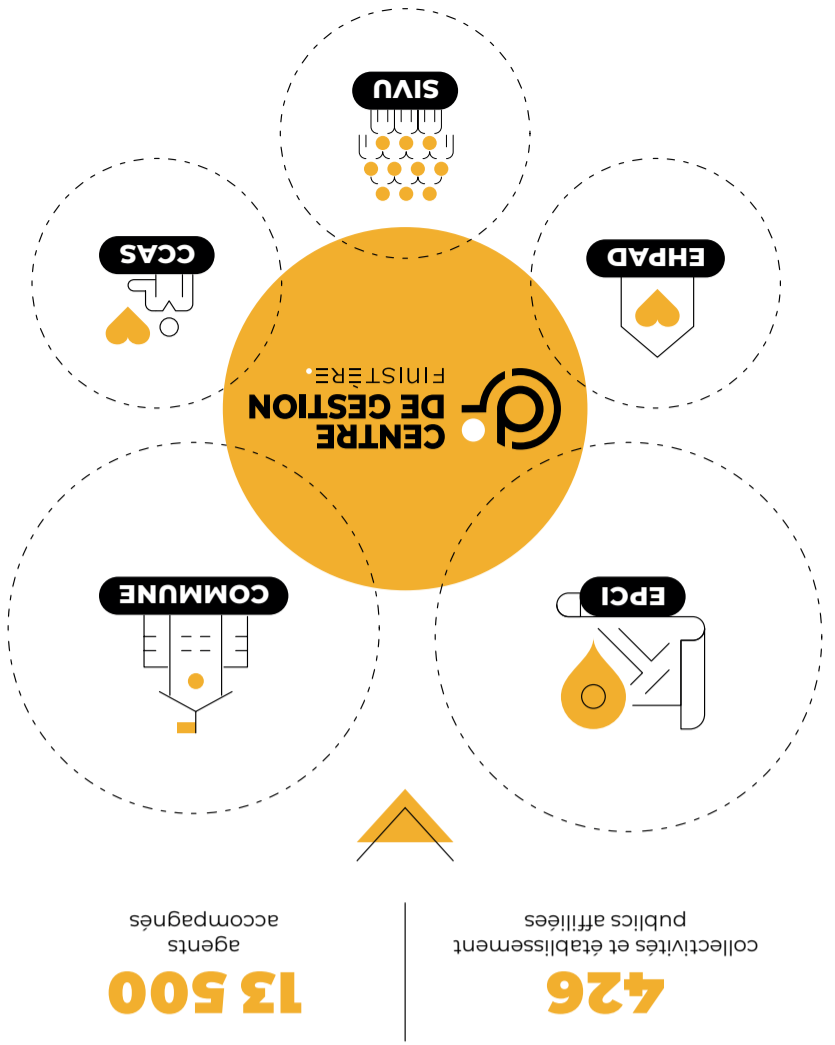
- Rédaction d'actes juridiques et fonciers
- Conseil en protection des données (RGPD)
- Accompagnement à la commande publique
- Conseil en cybersécurité

RÉMUNÉRATION / SYSTÈME D'INFORMATION RH

- Paies des agents de droit public
- Suivi social et paie des agents de droit privé
- Calcul des indemnités d'aide de retour à l'emploi
- Audit (paie, régime indemnitaire...)
- SIRH Full web

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- Document unique et évaluation des risques professionnels (DU)
- Mise à disposition d'agents chargés d'assurer une fonction d'inspection (ACFI)
- Étude de poste
- Ergonomie de conception et rénovation des locaux
- Métrologie des ambiances sonores
- Modules et actions de sensibilisation
- Formation des membres du CST
- Enquête administrative
- Prévention de l'absentéisme pour raison de santé



Etablissement public au service des employeurs locaux du Finistère (communes, intercommunalités, syndicats mixtes, CCAS...), le Centre de gestion du Finistère les accompagne au quotidien dans la gestion et le pilotage de leurs ressources humaines. Ensemble, ils garantissent une politique managériale et sociale performante au sein de chaque collectivité finistérienne.

Au service des COLLECTIVITÉS DU FINISTÈRE

NOS missions

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS FINISTÉRIENNES

Pour l'exercice des **missions obligatoires**, une cotisation obligatoire est versée par les collectivités et établissements affiliés, assise sur la masse salariale, dont le taux est fixé par le conseil d'administration.

Les **missions additionnelles** donnent quant à elles lieu à une cotisation complémentaire.

Le Centre de Gestion du Finistère a élargi son domaine d'intervention en développant également des **prestations facultatives** comme la santé au travail, la mise à disposition d'interimaires, le conseil en recrutement, l'audit en organisation, l'assurance statutaire, la retraite, l'archivage...

es collectivités territoriales et établissements comportant moins de 350 agents titulaires sont obligatoirement affiliés au Centre de Gestion. Les services du Centre de gestion posent de nombreuses prestations qui relèvent soit de missions obligatoires soit de missions facultatives.

